

St Nazaire, le 29 octobre 2020



COVID-19

2^{ème} vague

Sans surprise, Macron a annoncé l'**instauration d'un « 2^{ème} confinement »**. Après le boulot, il faut rentrer dare-dare à la maison. Fini les moments de rencontres et d'échanges avec ses amis, sa famille, fini les activités culturelles, sportives et sociales.

Confinement contre ouverture de lits et recrutement de soignants. Ce qui détermine cette décision de restriction des libertés c'est bien le **nombre de lits et de personnels soignants insuffisamment disponibles** dans les hôpitaux et les EHPAD. Conséquences de décennies de politiques d'austérité : **il en manque ! Le dogme libéral budgétaire plutôt que notre santé.**

Dans une édition du *Monde* d'octobre, une tribune de la Fédération Nationale des Infirmiers de Réanimation s'inquiétait que l'hôpital n'aura pas les moyens d'affronter la deuxième vague épidémique telle qu'elle s'annonce. La situation est même pire qu'en mars dernier, lors de la première vague. **Mais qu'a fait le gouvernement depuis six mois ???**

100 milliards d'euros ont été débloqués. Pour l'ouverture de lits en réanimation ? Non ! Plutôt des cadeaux sans contreparties, ni écologiques ni sociales (pas d'interdiction des licenciements), offerts aux grands groupes : le gouvernement leur garantit ainsi qu'ils ne sont pas près de subir le confinement sur le versement de dividendes qui battent des records malgré la crise économique et sanitaire.

Cela confirme, s'il en était besoin, que l'état d'urgence sanitaire généralisé n'est là que pour masquer les carences des pouvoirs publics, en matière de politique de santé.

Au lieu de faire planer la responsabilité des nombreuses contaminations sur les populations qui feraient prétendument passer leur liberté individuelle avant leur devoir de citoyen, le Gouvernement serait mieux avisé de répondre **au besoin de renforcement de notre système de santé publique et de protection sociale solidaire.**

Sur les 357 nouveaux foyers de contamination recensés la semaine dernière, en France, plus du quart d'entre eux se trouvent sur les lieux de travail, dans les entreprises !

Au vu de la situation sanitaire, nous demandons à Monsieur SAMZUN Maire/Président, en sa qualité d'employeur responsable de la santé de ses agents de prendre les mesures nécessaires à notre protection, et en premier lieu :

- **la suspension du jour de carence pour tout type d'arrêt-maladie jusqu'à la fin de l'épidémie** (conformément au vœu du CSFPT du 23 septembre dernier).
- **la mise en ASA des cas contacts conformément à la circulaire du 1^{er} septembre.**
Il semblerait que des agents de l'hôtel de ville dont les conjoints ont été testés positifs et malades soient « conviés » à travailler en présentiel.
- **la mise en ASA des personnes vulnérables** conformément aux 11 critères du décret du 5 mai 2020
- **la mise en ASA des agents vivants avec une personne vulnérable**
- **la mise en place du télétravail**, pour les agents qui le souhaitent, afin de réduire l'affluence dans les transports et les locaux municipaux et intercommunaux
- **la maîtrise de l'accueil du public dans les services**
- **la transparence et l'information** sur les cas positifs de collègues (*Ah bon ! le collègue avec qui j'ai passé la journée d'avant-hier à le COVID !*)
- **l'avancement de grade des agents** sollicités dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité Renforcé pour la reconnaissance de leur implication (Agents des services propreté des locaux et restauration, de la direction de l'enfance et de l'éducation qui subissent le temps partiel, les horaires décalés et discontinus).
- **La tenue d'un CHSCT extraordinaire** pour discuter des mesures à prendre pour la santé des agents de nos deux collectivités.

La CGT Fonction Publique met à votre disposition un site dédié concernant vos droits et garanties pendant la période liée au Coronavirus sur lequel vous trouverez des informations mais aussi des réponses à différentes questions que vous vous posez.

<https://covid.cgtfonctionpublique.fr/>